

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU MAIRE DE MALAUCENE

DEC 2023 PAEE 2 *u9*

OBJET : Déclaration d'Intention d'Aliéner AR 133 et 134  
Pôle Aménagement de l'Espace et Environnement

Le Maire de MALAUCENE (Vaucluse)

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal n°27 du 11 juin 2020, n°80 du 28 juillet 2020, n°163 du 30 septembre 2021 et n°99 du 17 mai 2022 donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Karine JACQUES-SUSINI, Notaire à Malaucène (84) – 8 Avenue Charles de Gaulle, réceptionnée en mairie le 10 juillet 2023, concernant le bien cadastré AR 133 et 134 situé au 563 Route de Veaux.

DECIDE

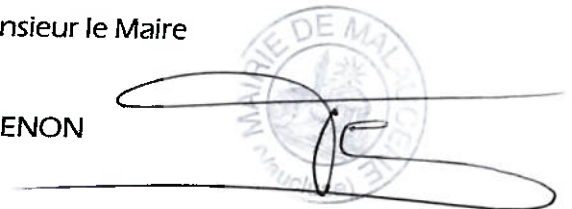
Article 1 : de renoncer à exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné,

Malaucène, le *21/07/2023*

Monsieur le Maire

F. TENON

Publiée le 24 juillet 2023



Publication	Transmission	Notification
